

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 13 Votants : 19	L'an deux mil vingt, le treize février à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept février deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Sébastien BLANC, Christophe PINEL, Bénédicte JOUVE, et Ernest FRANCO Absents : Pascale TURMEL-LOTTEAU, Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Thierry DILLENSEGER, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET. Pouvoirs : Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Catherine STARON), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Pascale MILLOT HAUK), Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Thierry DILLENSEGER (pouvoir donné à Elyane CLOP), Véronique PROT (pouvoir donné à Ernest FRANCO). Secrétaire de séance : Christophe PINEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-004
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE : VENTE DES PARCELLES AL N°149, 150, 299.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis des domaines en date du 05/12/2019 ;

Vu la délibération n°2019-074 concernant le lancement de la procédure de déclassement du domaine public communal parcelles AL n°149, 150 et 299 ;

Vu le plan de bornage dressé par l'étude Atlas Ingénierie en date du 21/10/2019;

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles communales AL n°149, 150 et 299 sont concernées par le secteur de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) issue de la modification n°1 du PLU approuvée le 24 mai 2018, qui a pour objectif la réalisation d'une résidence à destination des seniors et une relocalisation et requalification du parking rue Louis Vernay.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles font l'objet d'une procédure de déclassement. Cette procédure permettra à la commune de vendre les parcelles AL n°149, 150 et 299 afin de réaliser les objectifs de l'OAP.

La vente concerne les parcelles suivantes :

- Parcelle AL n°149 pour une surface de 19m²
- Parcelle AL n°150 d'une surface de 680m²
- Parcelle AL n°299 d'une surface de 691m²

La vente sera conclue pour un montant de 650.000€

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu**

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à la vente des parcelles AL n°149, 150 et 299.
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cette vente ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

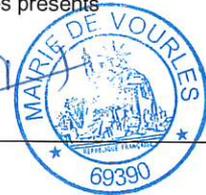
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES



Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES



Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20200213-2020-004-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2020